

SAS PYRÉNÉANCE

Chemin d'Esquiou

65200 Bagnères-de-Bigorre

Devis n°: COLLEGEJDA01**Date: 12/09/2025****COLLEGE JEANNE D'ARC D'ASSOMPTION**

1 place des droits de l'homme

33 600 PESSAC

Prestation:

Organisation d'un séjour classe de neige pour une classe de 55 élèves et 5 encadrants du 26 au 30 janvier 2026.

Devis calculé sur la base de 55 élèves + 5 encadrants.

Référence	Quantité	Prix unitaire	Total
<i>Tarif par personne</i>	55	480,00€	26 400,00€
TOTAL			26 400,00€
Acompte de 30% à régler à la commande			7920,00€

TVA non applicable, régime spécifique des agences de voyage.

Le forfait consenti par PYRÉNÉANCE comprend pour la période suscitée :

L'Hébergement :

- L'hébergement au centre « La Baleine Blanche », à Campan 65710, en pension complète, du lundi 26 au vendredi 30 janvier 2026.

Les activités :

- L'accueil par un membre de notre équipe, le lundi 26 janvier.
- L'hébergement au centre "La Baleine Blanche, à Gripp, en pension complète
- Le matériel de ski (ski, chaussures, bâtons et casques) pour 3 jours
- Les forfaits remontées mécaniques sur le domaine du Grand Tourmalet, durant 3 jours
- Les cours de ski (10 séances au total)
- Une visite guidée du Pic du Midi avec forfaits et encadrement par 3 accompagnateurs en montagne
- Une ½ journée de randonnée à raquettes avec matériel et encadrement par 3 accompagnateurs en montagne
- Une visite libre des Grottes du Médous
- L'assurance activités : responsabilité civile, recherche et secours Les services d'un technicien Pyrénéance pour la planification et l'organisation du programme d'activité durant le séjour et l'accueil

Réservation :

La réservation prendra effet lors de la réception par Pyrénéance de ce devis dûment signé et du premier acompte de 7920€.

La liste nominative sera adressée à Pyrénéance 15 jours maximum avant le départ. Pour les activités, nous faire parvenir la liste nominative des participants avec leurs tailles et pointures. Pour les repas, nous indiquer les régimes particuliers.

Règlement :

Le contractant réglera à Pyrénéance le montant global de la facture selon les conditions suivantes :

- **30% à la commande, le solde à réception de la facture soit 7920€**
- **Le solde du montant du séjour soit 18 480,00€ devra être versé 1 semaine avant le début du séjour, soit le 19/01/2026 au plus tard.**

Pyrénéance se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas d'absence de règlement suivant l'échéancier fixé plus haut.

Les éventuelles dégradations seront facturées en sus.

Toute personne qui causerait des problèmes graves à l'organisateur (vol, dégradation, problème de comportement, non-respect des règles de vie élémentaires ou des consignes de sécurité) devra quitter le séjour et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Annulation :

En cas d'annulation de votre part, des frais d'annulation seront conservés par Pyrénéance :

- A plus de 30 jours du départ : 10% du montant du séjour
- Entre 29 et 8 jours : 50% du montant du séjour
- A moins de 7 jours : 100% du montant du séjour

Toute modification d'effectif sera assimilée à une annulation partielle (sauf pour raison médicale) et entraînera la perception des frais d'annulation selon le barème ci-dessus.

Tout voyage ou séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ou de toute autre partie du groupe ne fait l'objet d'aucun remboursement.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception.

En cas d'annulation de séjour, la totalité des acomptes perçus restent acquis à Pyrénéance.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Si ce devis vous convient, veuillez nous le retourner daté et signé.
Rayer la mention inutile.

Bon pour accord à: Le:/...../.....

Signature du client:

Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)			FR76	1027 8023 6300 0202 3170	153

Conditions de règlement: 30% à la commande, le solde à réception de la facture

Conditions d'annulation: En cas d'annulation de votre part, des frais seront conservés par Pyrénéance

- A plus de 30 jours du départ: 10 % du montant du séjour
- Entre 29 et 8 jours: 50 % du montant du séjour
- A moins de 7 jours: 100 % du montant du séjour

Toute modification d'effectif sera assimilée à une annulation partielle (sauf pour raison médicale).